

Commune d'Abriès-Ristolas  
Département des Hautes-Alpes  
30/08/2023



**DOCUMENT  
D'INFORMATION  
COMMUNALE  
SUR LES RISQUES MAJEURS  
(DICRIM)**

## PRÉAMBULE

La fusion des deux communes historiques d'Abriès et de Ristolas, actée en 2019, a nécessité la refonte et l'adaptation d'un PCS (Plan Communal de Sauvegarde) validé par arrêté municipal le 14 août 2023. Le PCS est un outil de travail destiné aux élus et aux services de secours en cas de crise majeure. Il se doit d'être accompagné d'un document public, le DICRIM (Document d'Information Communale sur les Risques Majeurs), dont l'objectif est d'informer les habitants des risques naturels qui peuvent menacer notre territoire. Ce document permet également de rappeler les règles essentielles à suivre en cas de crise.

À l'heure où les changements climatiques s'avèrent de plus en plus sensibles en montagne, et particulièrement dans les Alpes du sud, il est indispensable que l'ensemble des habitants prennent conscience des menaces qui pèsent sur leur lieu de vie et, plus encore, des réponses qui peuvent y être apportées. C'est tout l'objectif du DICRIM. Plus ce document sera partagé et connu, plus les réactions face aux risques potentiels seront assimilées et anticipées. Il sera ainsi un peu plus facile de gérer les crises futures. Car la question désormais n'est plus de savoir s'il y aura une crise à affronter un jour mais plutôt de savoir comment nous le ferons, tous ensemble.

Le Maire,  
Nicolas CRUNCHANT



Crue du 29 mai 2008 - route emportée après l'Echalp

## LES PRINCIPAUX NUMÉROS DE TÉLÉPHONE DES SERVICES DE SECOURS

En cas d'urgence, durant les heures d'ouverture du secrétariat au public, contactez la mairie au 04 92 46 71 03 (Abriès) ou au 04 92 46 76 32 (Ristolas). La cellule de crise communale avec activation du PCS est déclenchée soit de la propre initiative du maire ou de son représentant désigné au regard de la situation locale soit à la demande de l'autorité préfectorale, notamment lorsque le Plan ORSEC est déclenché.

### SECOURS

SERVICES	VILLE	TÉLÉPHONE
CODIS GAP	Gap	18
GENDARMERIE NATIONALE	Château-Ville-Vieille	17 04 92 46 70 62
SAMU	Briançon	15
PGHM Secours en montagne	Briançon	04 92 22 22 22
CRS Alpes / Briançon	Briançon	04 92 22 22 22
Centre médical	Aiguilles	04 92 48 49 35
Hôpital local	Aiguilles	04 92 46 70 18

En cas de coupures de routes et/ou de réseaux de télécommunications défectueux, des postes communaux de commandement secondaires sont prévus dans les hameaux de la Monta, l'Échalp et le Roux, ainsi qu'à la mairie annexe de Ristolas, le poste communal de commandement principal étant basé à la mairie d'Abriès.

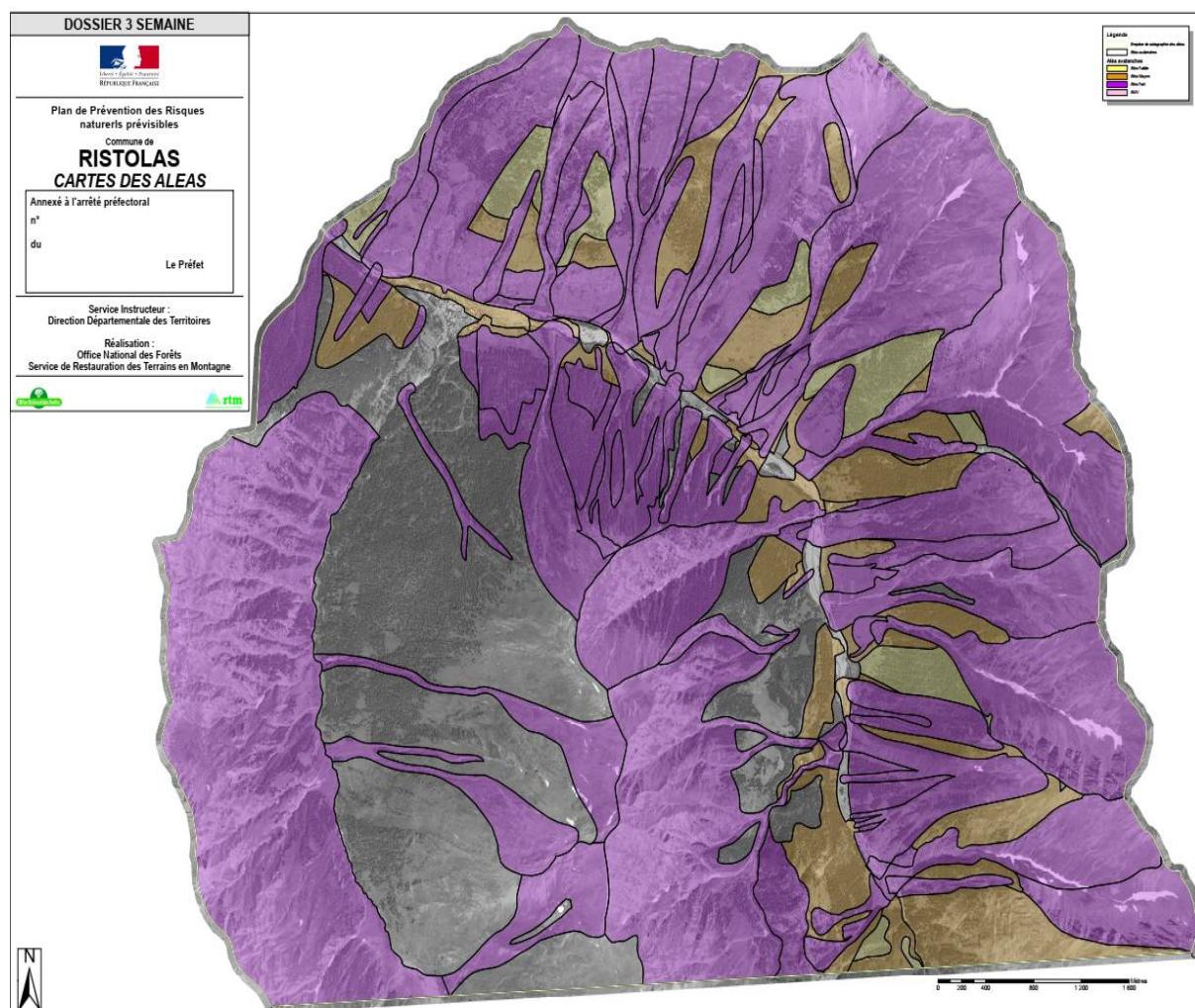
## LES RISQUES CONCERNANT NOTRE COMMUNE

Cinq risques de natures différentes sont référencés et décrits dans le PCS. Il s'agit des risques suivants :

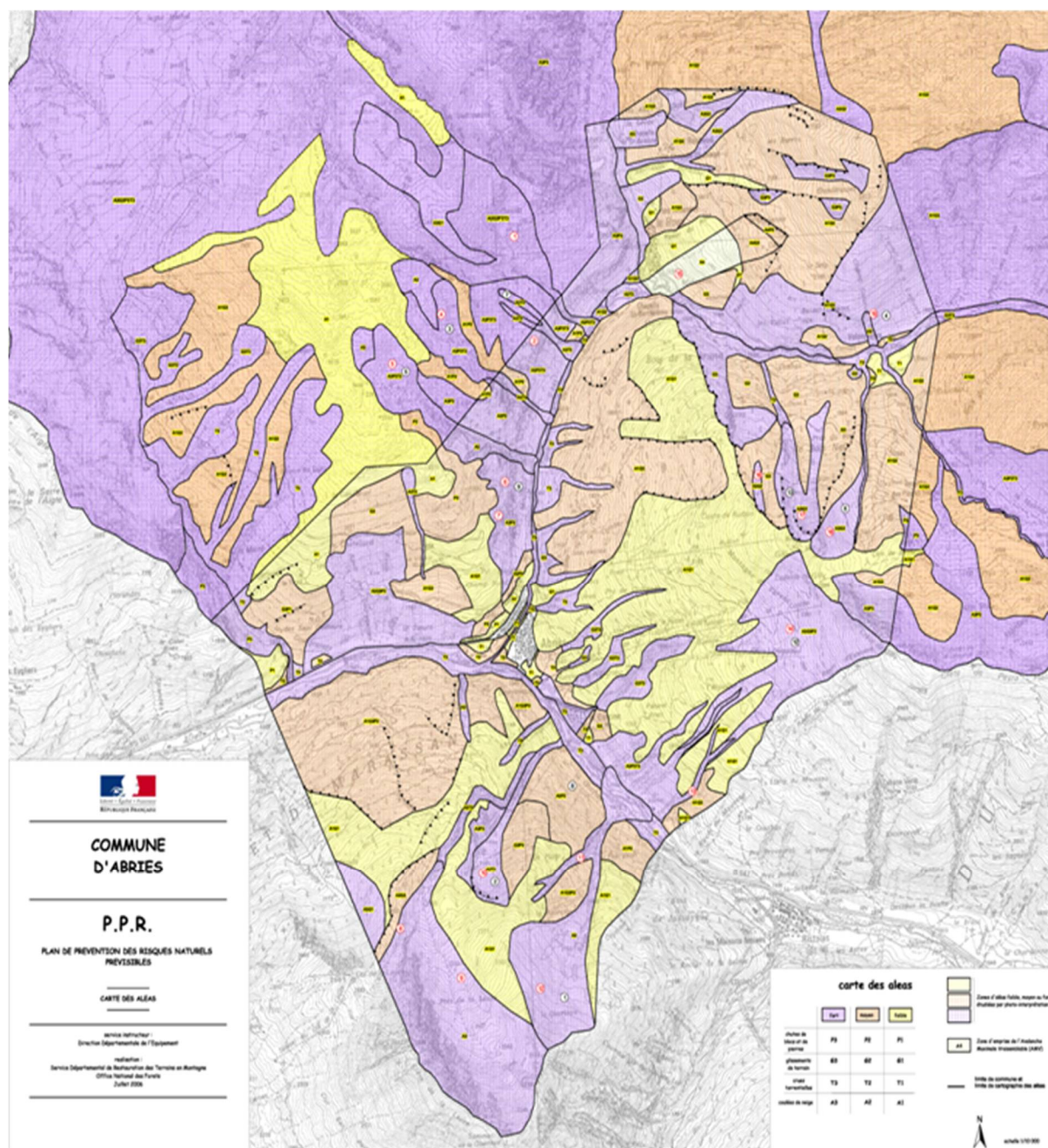
- 1-Inondation du Guil
- 2-Crue torrentielle
  - du Ségure
  - du Guil
  - du Bouchet
  - de la Garcine
- 3-Avalanches
- 4-Mouvements ou glissements de terrain
- 5-Pénurie d'eau potable.

Au-delà de ces risques clairement identifiés, l'intérêt du PCS est de présenter dans sa 3<sup>ème</sup> partie toute l'organisation communale de crise qui doit permettre de faire face à toutes les situations, y compris les risques qui ne sont pas spécifiquement décrits dans la seconde partie consacrée au diagnostic territorial.

### CARTE GÉNÉRALE DES ALEAS - PPR - RISTOLAS



# CARTE GÉNÉRALE DES ALEAS - PPR - ABRIES

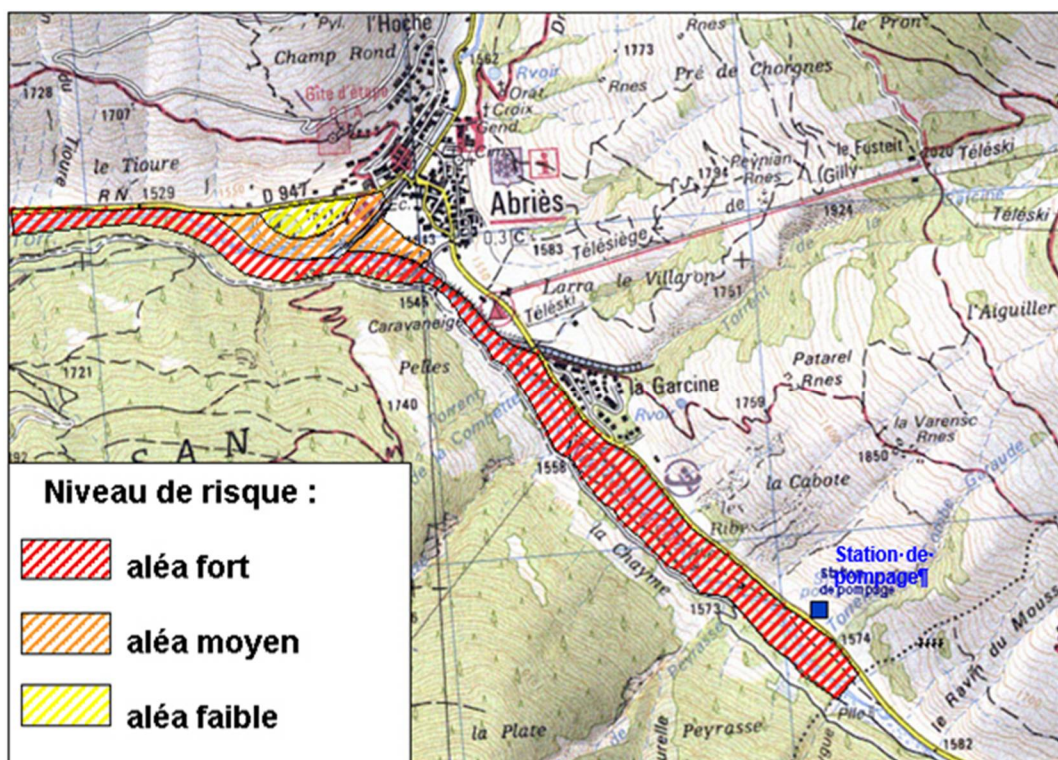


## 1 - L'INONDATION DU GUIL

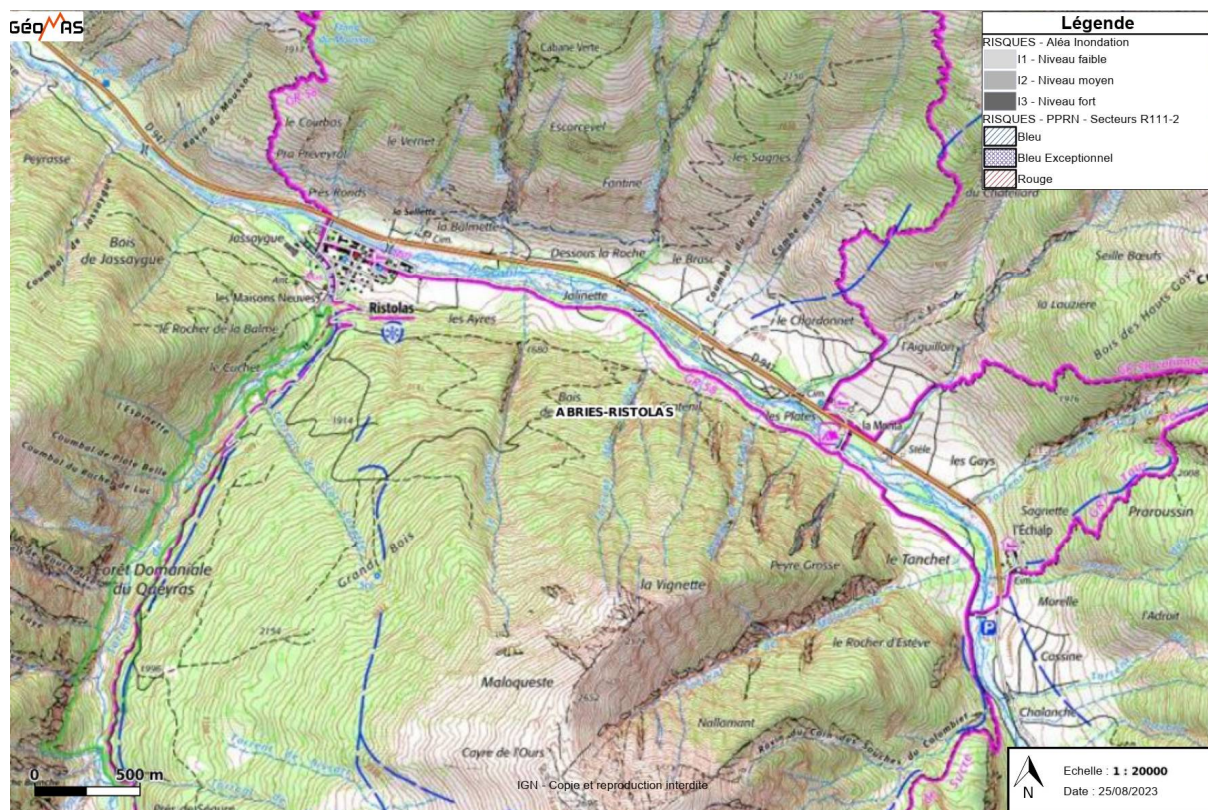
Le torrent du Guil présente la particularité de ne pas réagir de façon rapide en cas de fortes précipitations. Néanmoins en cas de précipitations continues et supérieures à 20 mm/h, la vigilance est renforcée. Toute promenade sur les rives du Guil doit être proscrite.

- En cas de retour d'Est notamment, lorsque le niveau d'eau atteint 1,50 m sur l'échelle du pont du Mail ou sur celle du pont de Guillestre, les services municipaux sont placés en état de pré-alerte. Des rondes de surveillance sont alors organisées le long du Guil, d'Abriès jusqu'à l'Echalp, avec surveillance des berges et des torrents et des consignes seront transmises aux habitants.
- Lorsque le niveau d'eau atteint 1,80 m sur l'échelle du pont du Mail et du pont de Guillestre, il faut être en état d'alerte. Le camping de la Monta, le camping Caravaneige ainsi que tous les établissements et habitations situés dans la zone inondable doivent être évacués. Les services de la commune se chargeront d'avertir les habitants concernés par les évacuations.

### ABRIES



# RISTOLAS



Seules des portions de routes sont concernées par ces risques

## 2 - LES CRUES TORRENTIELLES

### Définition du risque :

Ce phénomène se rencontre dans toutes les zones montagneuses et, malheureusement, de plus en plus fréquemment en raison des changements climatiques.

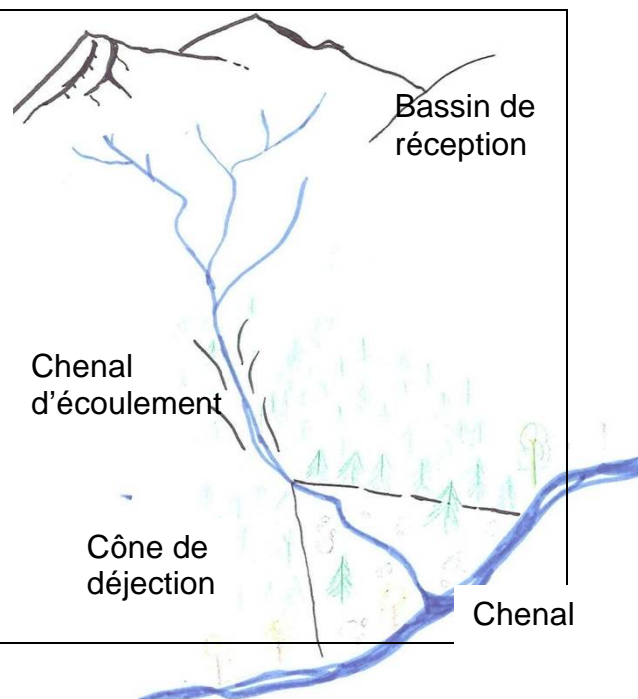
Les crues torrentielles se produisent à la suite de fortes pluies très violentes ou prolongées. Les vitesses de courant sont généralement élevées, la montée rapide des eaux et le charriage de matériaux très importants. Dans les cas extrêmes, il y a formation de laves torrentielles capables de transporter des blocs énormes. De plus, les berges peuvent être érodées, le lit engravé et des débordements peuvent toucher des quartiers habités.

### Les trois parties d'un torrent :

Réception des précipitations :  
alimentation en eau et en matériaux

Concentration des eaux et des matériaux  
dans un chenal plus ou moins étroit et  
encaissé

Étalement des eaux et dépôt des  
matériaux transportés



### Les crues peuvent être provoquées par :

- les averses et orages d'été, très rapides, qui déversent de grandes quantités d'eau et qui peuvent engendrer des crues,
- les pluies faibles, mais longues, qui favorisent l'instabilité des terrains en les saturant en eau (phénomène du retour d'Est).

Avec les changements climatiques en cours, ce genre de phénomène peut désormais survenir tout au long de l'année.

La commune vit depuis toujours avec ce risque. Des panneaux informatifs rappelant les événements du passé ont d'ailleurs été installés récemment à Abriès et à Ristolas, ainsi que des repères de hauteur de crues centennales.

De nombreuses études définissent la probabilité pour qu'une crue torrentielle se produise. Elles ne suppriment pas le risque, mais permettent à la commune de prendre un certain nombre de mesures préventives :

- Le PLU définit des zones inconstructibles et des zones dans lesquelles on trouve des conditions de construction et d'aménagement.
- Des travaux de protection contre les crues se font régulièrement sur les digues traversant le village et sont en projet pour la Garcine.
- Entretien des cours d'eau : curage et entretien des lits sont menés régulièrement par les équipes de la Communauté de Communes.

**Quatre torrents principaux sont connus dans notre territoire pour présenter un risque de crue torrentielle : il s'agit du Ségure, du Guil, du Bouchet et de la Garcine. Chacun d'entre eux fait l'objet d'un diagnostic de risques dans le PCS.**



## **Comment se passe l'alerte en cas de risque de crue torrentielle ?**

La prévision est difficile face au phénomène torrentiel et repose principalement sur les bulletins d'alarme météorologiques et de précipitations.

Le camping de la Monta dispose d'un système d'alerte de montée des eaux.

En cas d'événement exceptionnel, l'alerte à la population se fait de la manière suivante :

- Déclenchement de la sirène d'alarme (3 signaux d'une minute) ou du tocsin,
- Porte à porte chez tous les habitants, par des personnes référentes.

## **Que fait la municipalité ?**

Elle est chargée de diffuser l'alerte, d'évacuer, de reloger et de soutenir la population.

## **Que faire en cas de crise ?**



Ecouter la radio  
Fréquence 90.8

Fermer portes  
et aérations

Monter  
à l'étage

Couper le gaz  
et l'électricité

## **LES BONS REFLEXES À ADOPTER EN CAS DE CRUE TORRENTIELLE**

### **Dès l'alerte par la collectivité :**

- Se mettre à l'abri (ne pas rester dans son véhicule),
- Mettre hors de l'eau le maximum de vos biens,
- Installer vos mesures de protection temporaire (batardeaux),
- Faire une réserve d'eau potable et de produits de première nécessité.

### **Pendant l'inondation :**

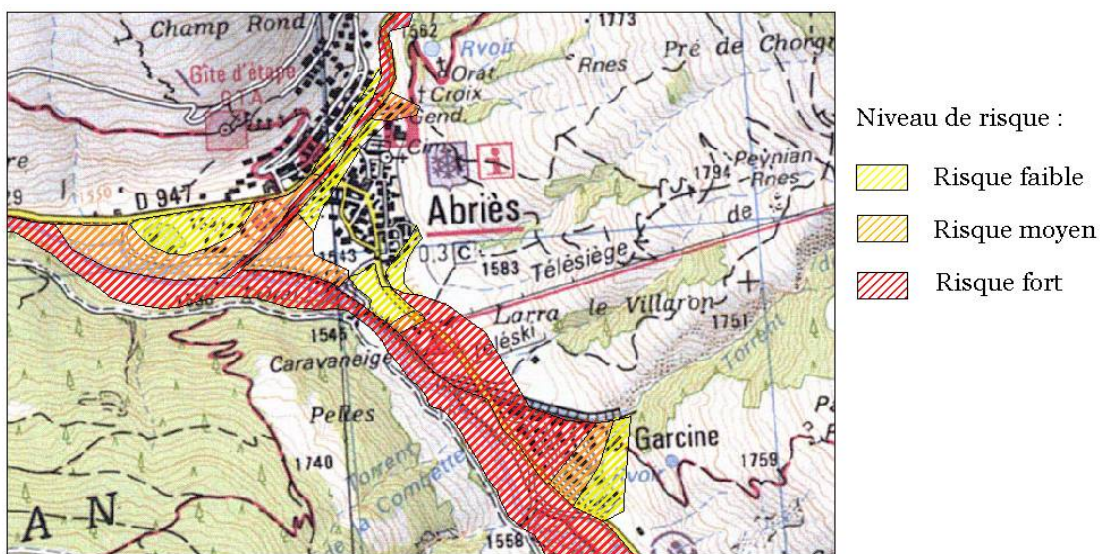
- Rester informé de la montée des eaux en écoutant la radio,
- Couper l'électricité et le gaz,
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école,
- Ne pas téléphoner (libérer les lignes pour les secours).

### **Après l'inondation :**

- Ne pas s'aventurer dans une zone inondée
- Aérer et désinfecter les pièces de votre habitation,
- Ne rétablir l'électricité que si l'installation est complètement sèche et a été contrôlée,
- Chauffer dès que possible,
- Ne pas consommer l'eau du robinet avant les contrôles sanitaires.

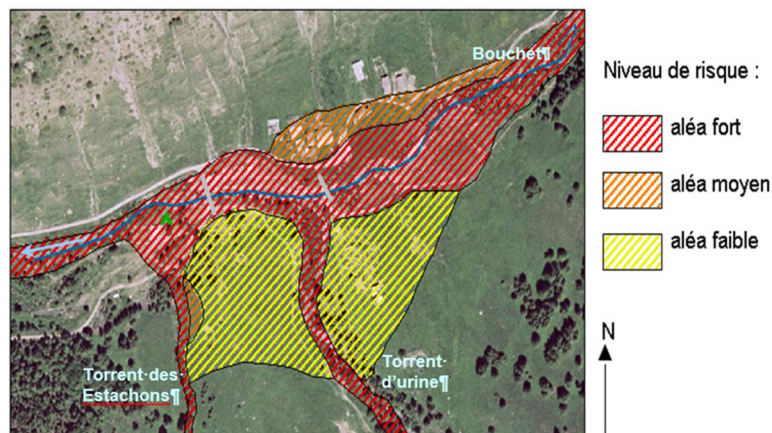
## CARTOGRAPHIE DES ZONES INONDABLES

CARTE DU RISQUE DE CRUE TORRENTIELLE - ABRÏÈS

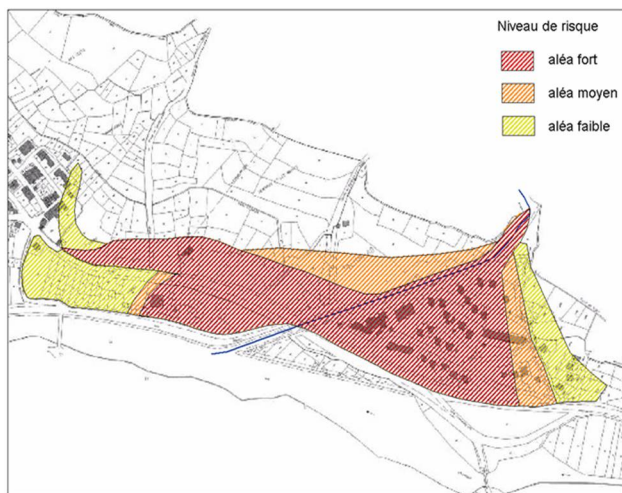


Le hameau du Roux n'est pas représenté sur cette carte car il n'est pas concerné par les crues torrentielles. En revanche la route D441 peut être endommagée ou coupée, ainsi que les lignes électriques et de téléphone, isolant le hameau.

CARTE DU RISQUE DE CRUE TORRENTIELLE - VALPRÉVEYRE

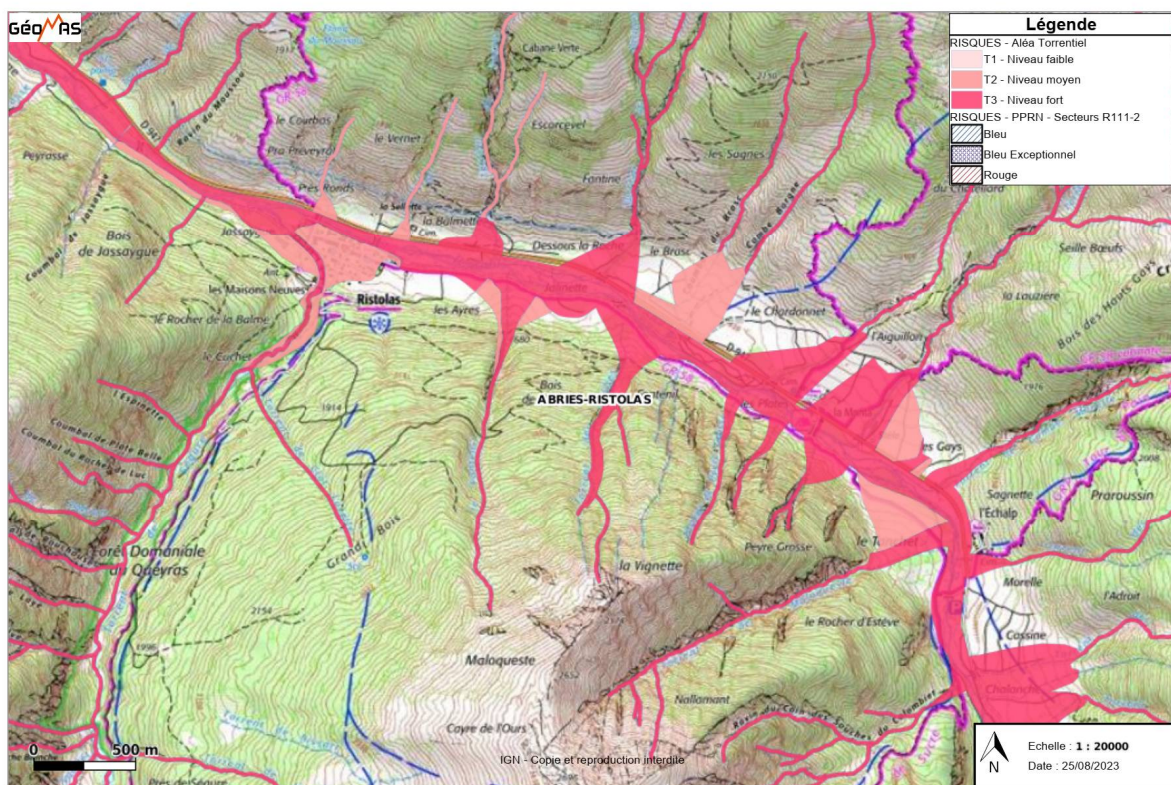


CARTE DU RISQUE DE CRUE TORRENTIELLE - QUARTIER DE LA GARCINE

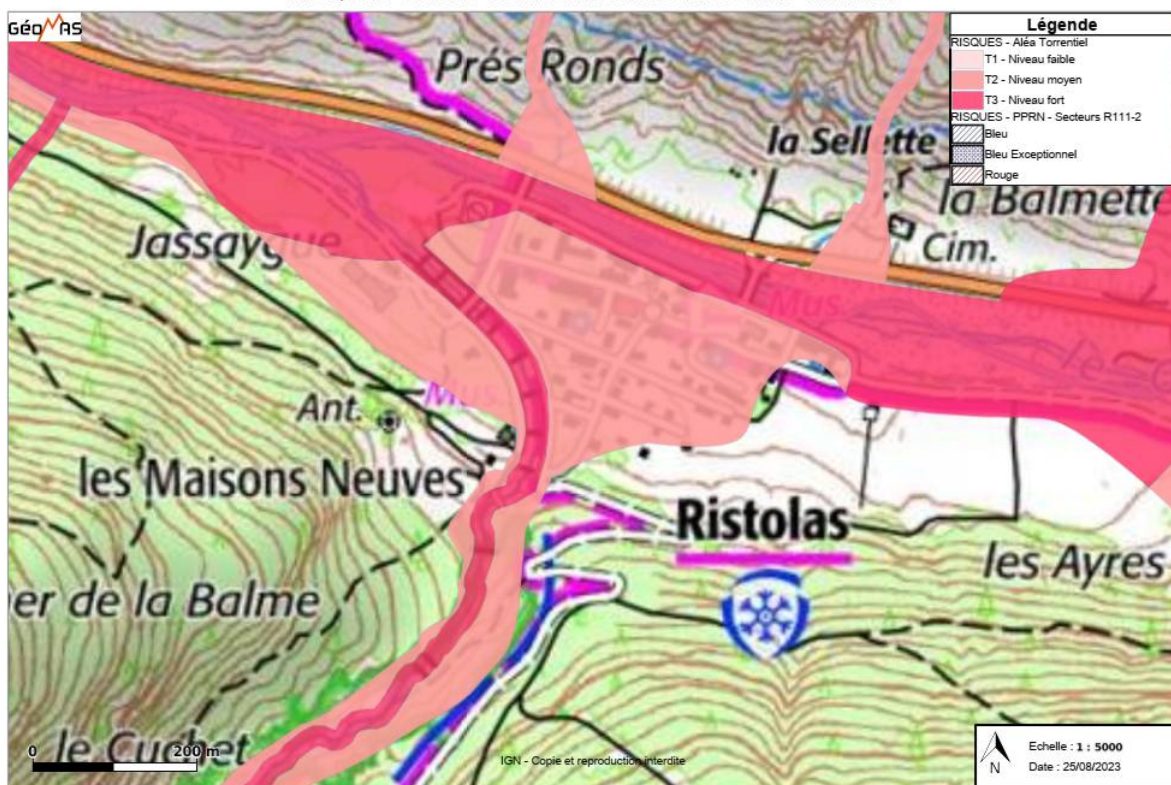


En cas de crue torrentielle du torrent de la Garcine, l'évacuation ne doit pas s'effectuer en direction d'Abriès mais les personnes doivent se regrouper au niveau de la borne de service de l'aire de Camping-cars en bordure de la RD 947 en direction de Ristolas.

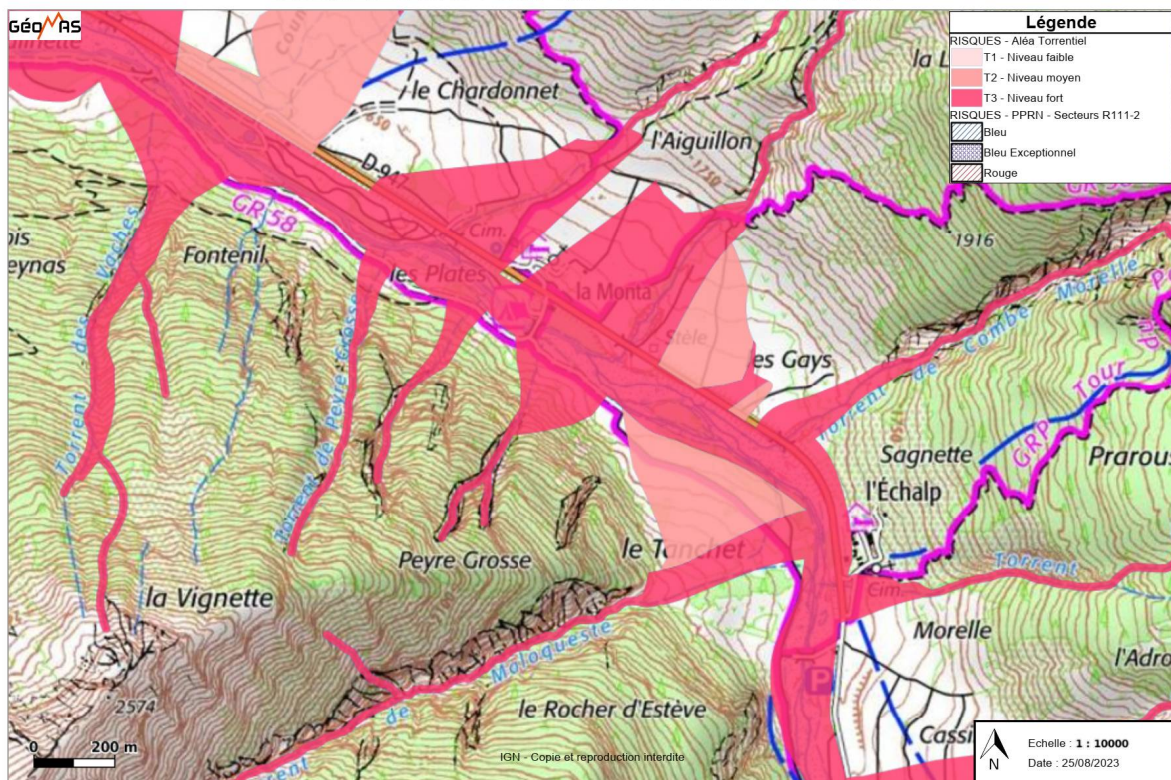
### CARTE DU RISQUE DE CRUE TORRENTIELLE - RISTOLAS



### RISQUES CRUES TORRENTIELLES RISTOLAS VILLAGE



### RISQUES CRUES TORRENTIELLES LA MONTA L'ECHALP



### 3 - LES AVALANCHES

#### Définition du risque :

Une avalanche est un écoulement gravitaire rapide de neige. On distingue trois types d'avalanches : l'avalanche de neige poudreuse avec aérosol, l'avalanche de fond de neige lourde et humidifiée et l'avalanche de plaques (plaques à vent ou plaques sous le vent). Les causes peuvent être soit une surcharge (abondance, vent, skieur...), soit un changement dans les propriétés de la neige (température, vent...). Les dégâts sont provoqués soit par la poussée de la neige, soit par un effet de souffle.



Avalanche déclenchée lors d'un PIDA

Les principaux couloirs d'avalanches peuvent menacer les voies de communication. Dans le territoire communal, ils se situent :

- ⇒ sur la route départementale RD 947 à partir de la limite entre Abriès jusqu'au hameau de l'Echalp. Ces couloirs peuvent menacer les automobilistes, couper l'accès, l'électricité et le téléphone. Les hameaux de Ristolas, la Monta et l'Echalp se retrouvent alors isolés. Le plus connu est le couloir de la Fourche entre Abriès et Ristolas.
- ⇒ sur la route du Roux. Ils peuvent menacer les automobilistes, couper l'accès, l'électricité et le téléphone. Le hameau du Roux se retrouve alors isolé.

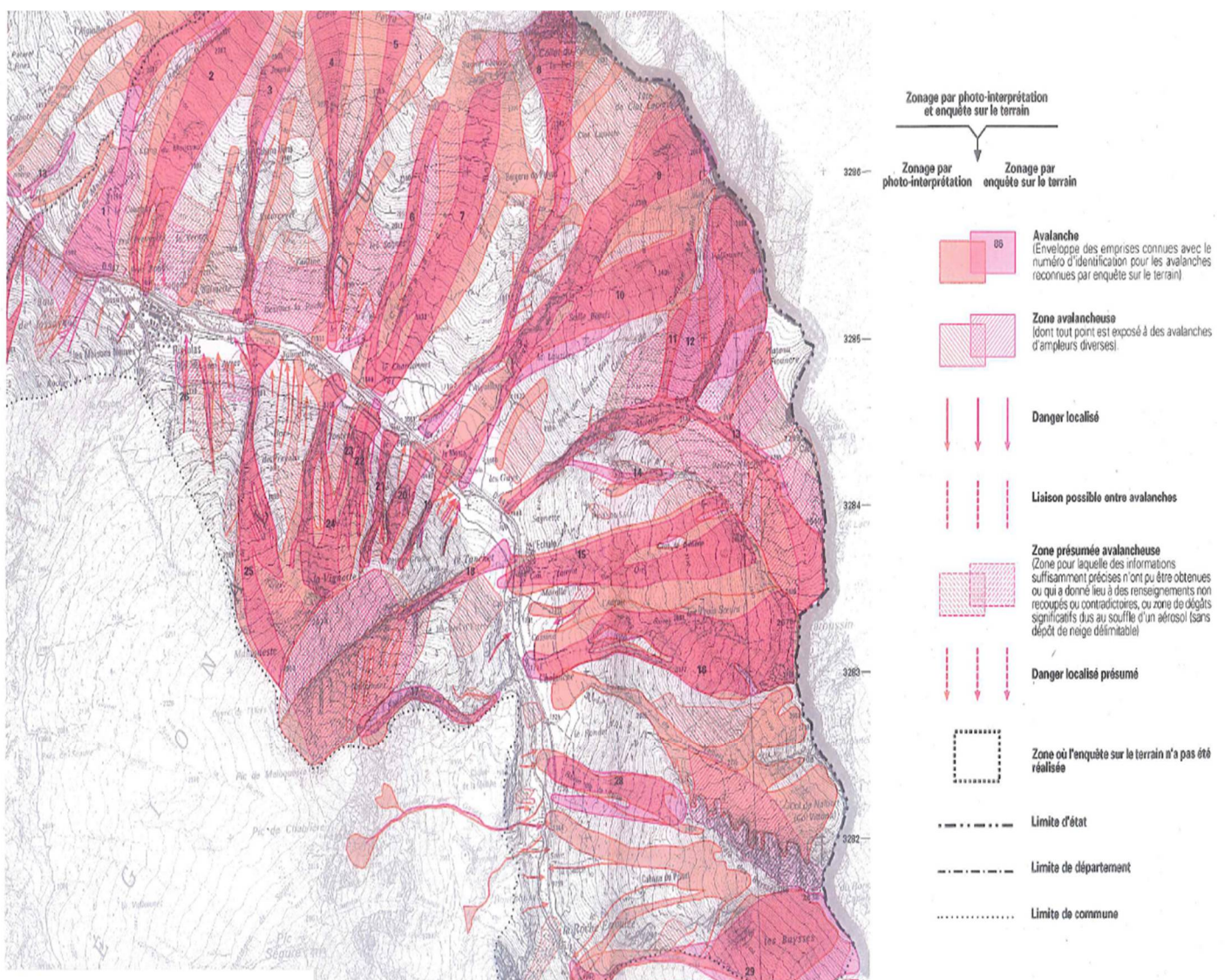
Un PIDA ROUTES (Plan d'intervention et de déclenchement des avalanches) a été mis en place avec la Direction Départementale du Territoire des Hautes-Alpes. Le PIDA ROUTES ainsi que les arrêtés instituant le PIDA et sa mise en application sont annexés au PCS.

## Quartiers habités concernés par le risque :

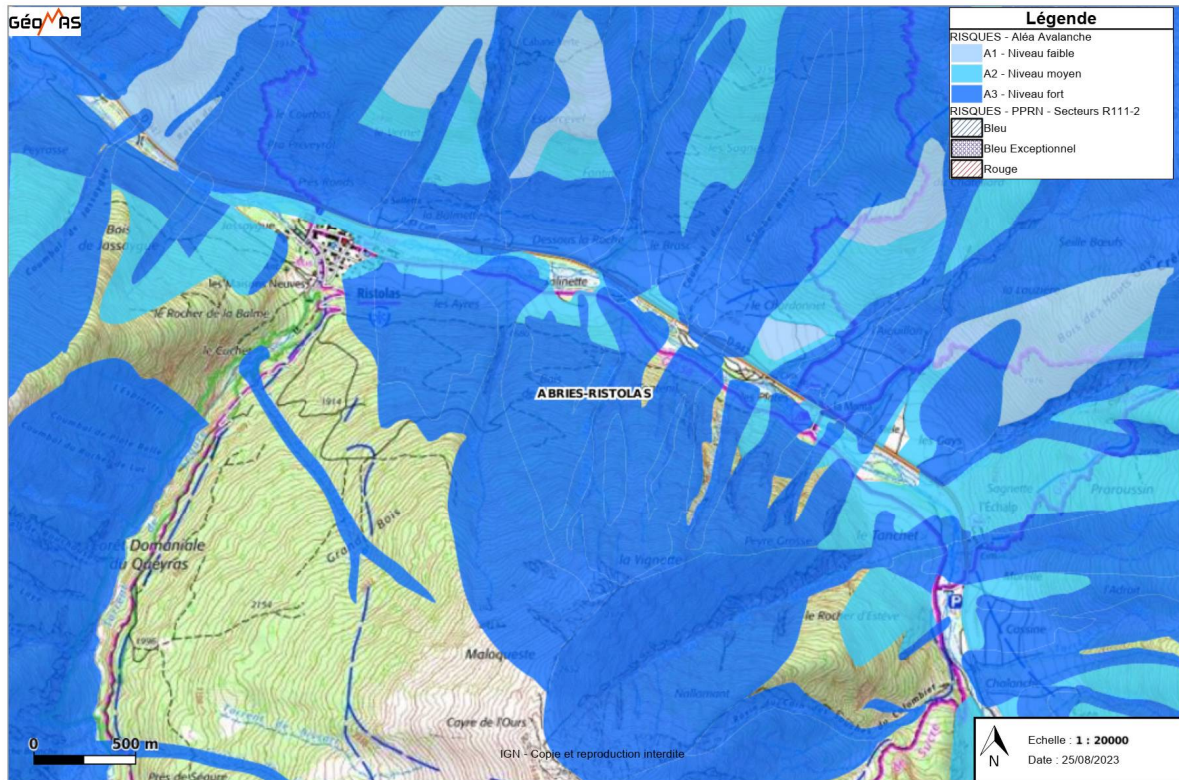
### Ristolas :

Dans le PPR, deux quartiers habités sont soumis au risque avalanche (aléa faible) : le Quartier sud-est de Ristolas et le hameau de l'Echalp. La carte de localisation des risques d'avalanches dans le secteur de Ristolas montre combien ce secteur géographique est concerné par cette menace.

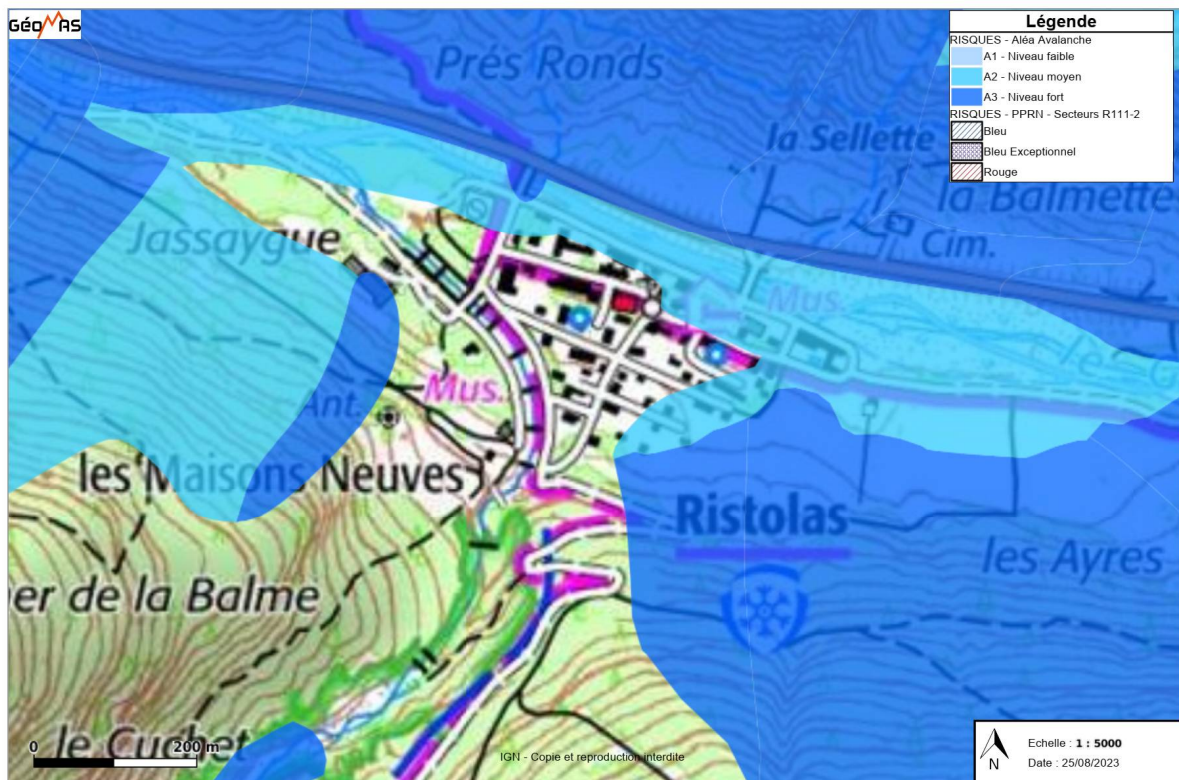
CARTE DE LOCALISATION DU RISQUE AVALANCHE  
D'après la Carte de Localisation Probable des Avalanches (CEMAGREF)  
RISTOLAS



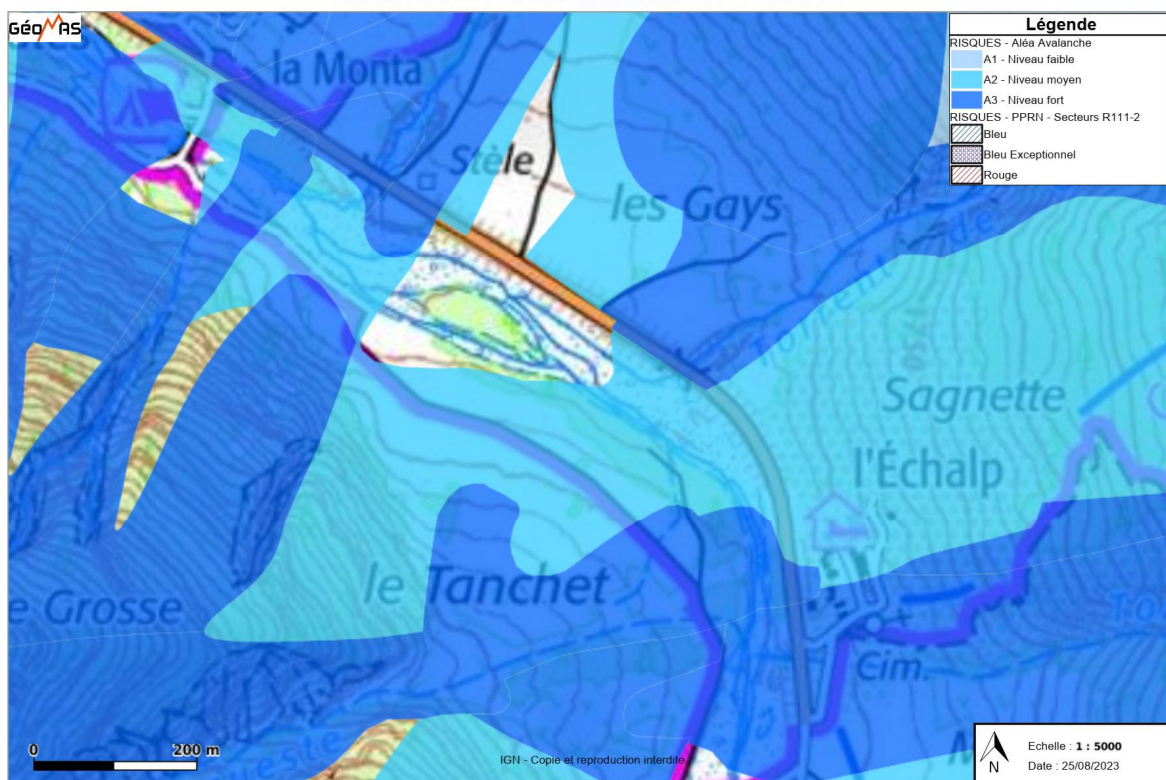
## RISQUE AVALANCHE RISTOLAS



## RISQUES AVALANCHES RISTOLAS VILLAGE



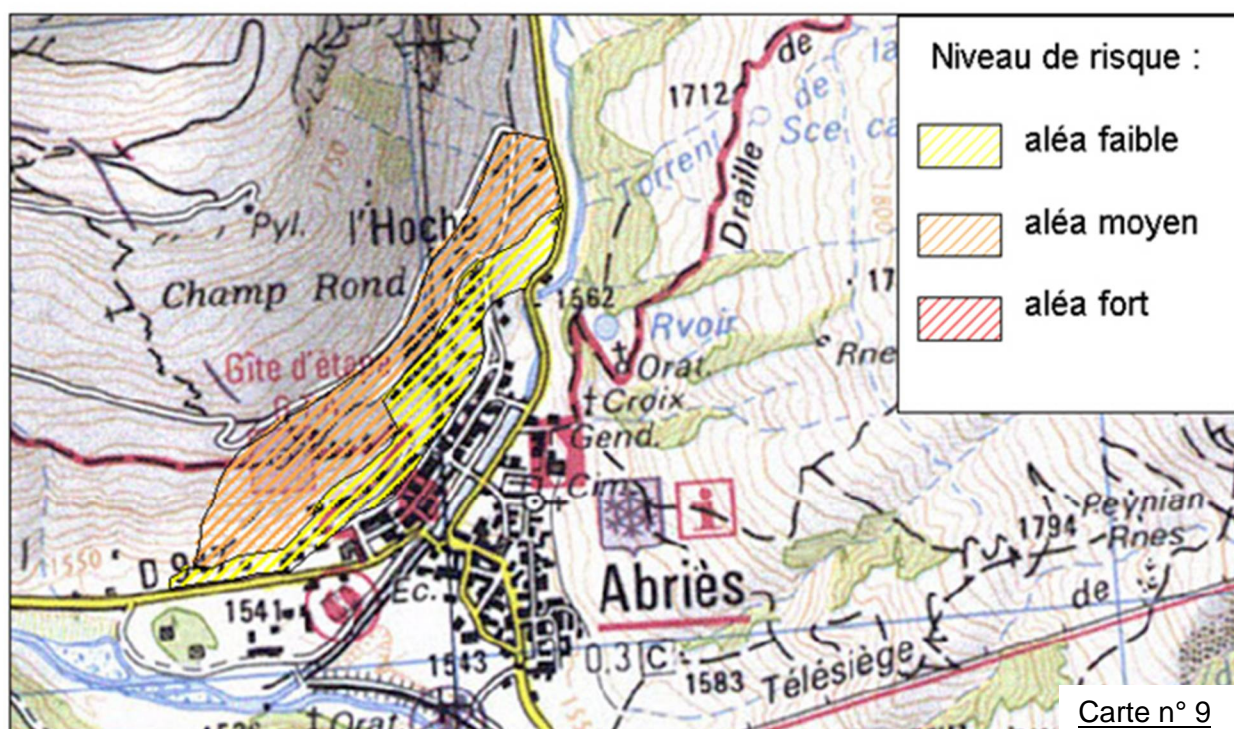
## RISQUES AVALANCHES LA MONTA - L'ECHALP



### Abriès :

Trois quartiers habités sont soumis au risque avalanche (aléa faible) : le Quartier de l'Hoche, le quartier du Genébrier en partie protégé par des filets pare-blocs et par des pare-avalanches, et le Nord du hameau du Roux.

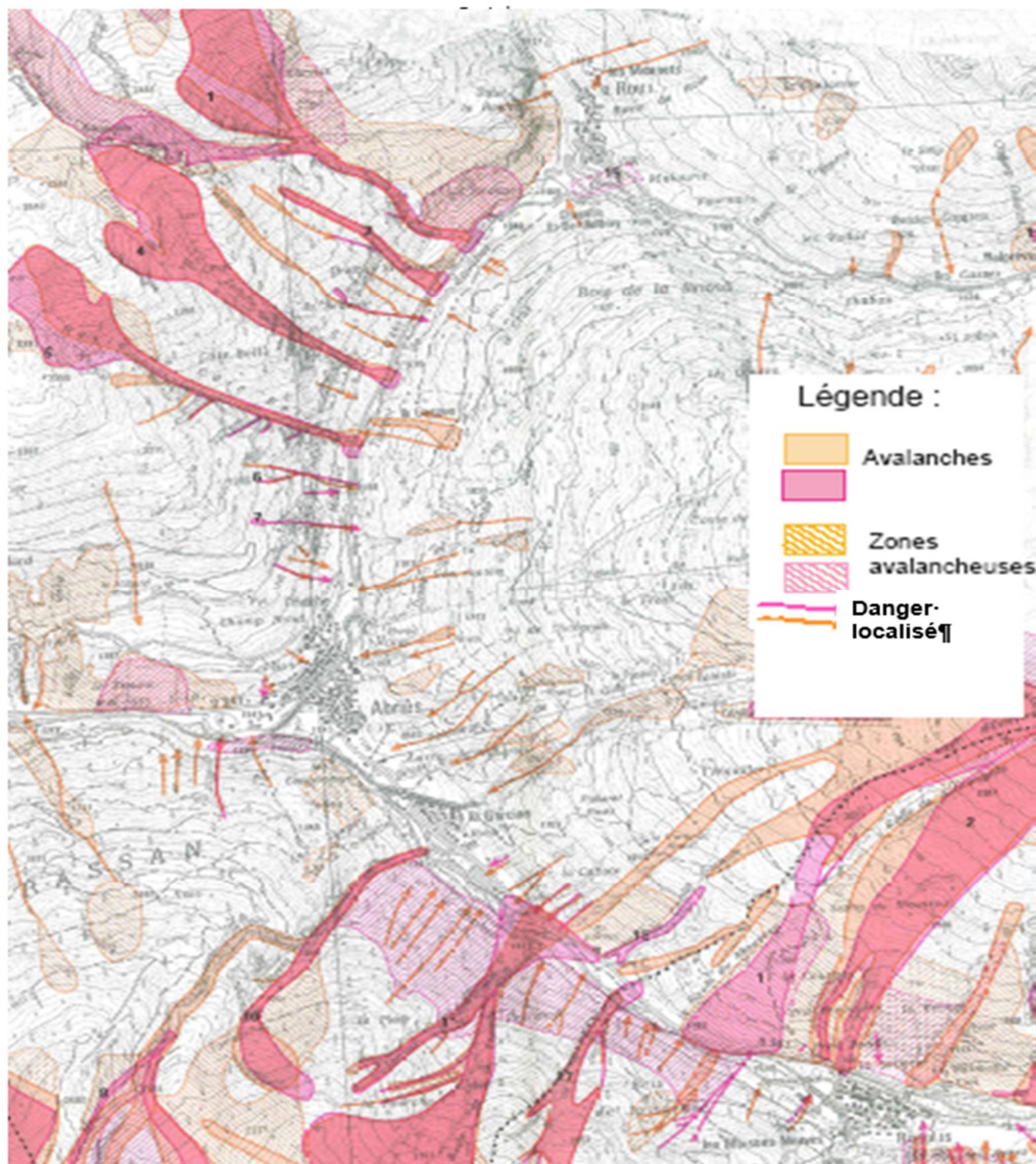
Zones sensibles à Abriès :





Ces quartiers considérés comme sensibles peuvent être évacués lorsque les autorités annoncent un niveau de risque élevé dans ces zones.

CARTE DE LOCALISATION DU RISQUE AVALANCHE  
D'après la Carte de Localisation Probable des Avalanches (CEMAGREF)  
ABRIES



## Que fait la population ?

→ Quand on est chez soi :

AVANT :



Fermer les volets  
Evacuer sur ordre



Ecouter la radio  
Fréquence 90.8

APRES :



Sortir

→ Quand on est en voiture :

Respecter la signalisation si une route est coupée,

Ne pas franchir les barrières,

Ne pas stationner en zone de risque d'avalanche (drapeaux orange).

→ Quand on pratique les randonnées à raquette, à ski ou le ski hors piste :

Toujours s'informer des conditions neigeuses et respecter les consignes de sécurité, en consultant notamment avant le départ le BERA, le Bulletin d'Estimation des Risques d'Avalanches émis quotidiennement par les services de Météo France tout au long de l'hiver.

AVANT :



Fuir latéralement

PENDANT :



Essayer de nager



Former une poche d'air

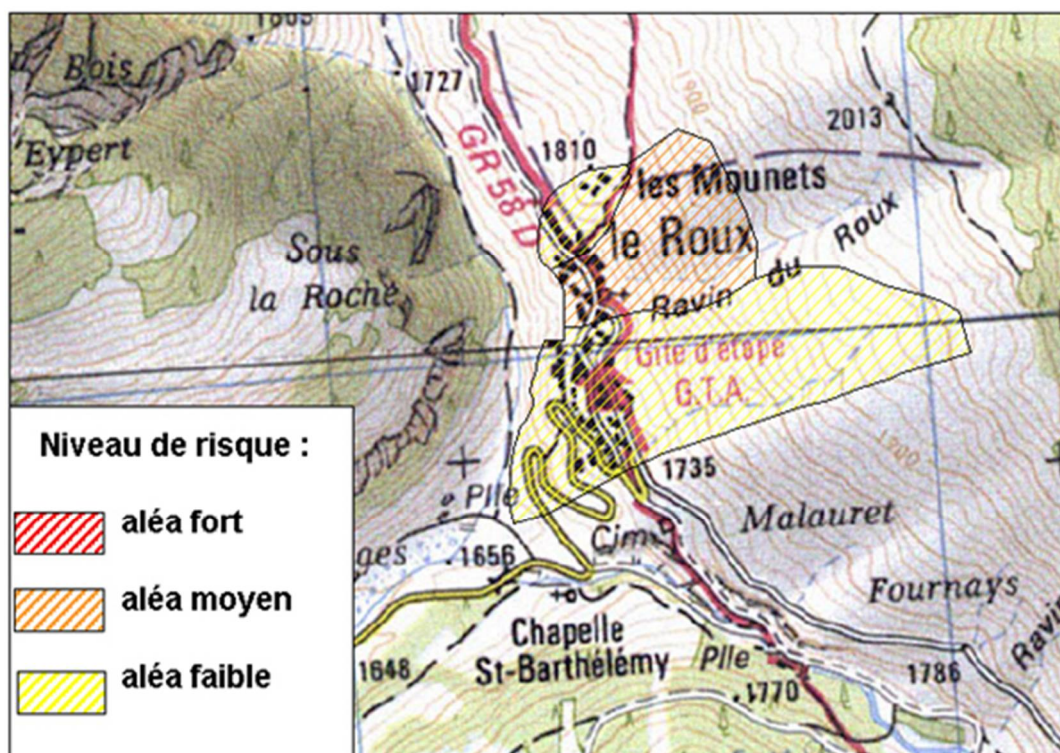
## 4 - MOUVEMENTS ET GLISSEMENTS DE TERRAIN

Il s'agit de déplacements gravitaires, lents ou rapides, de masses de terrain. Cela comprend les glissements de terrain, les coulées boueuses et les chutes de pierres. Ces phénomènes sont très difficiles à anticiper. Toutefois, des portions du territoire communal sont connues pour être sujettes à ces risques.

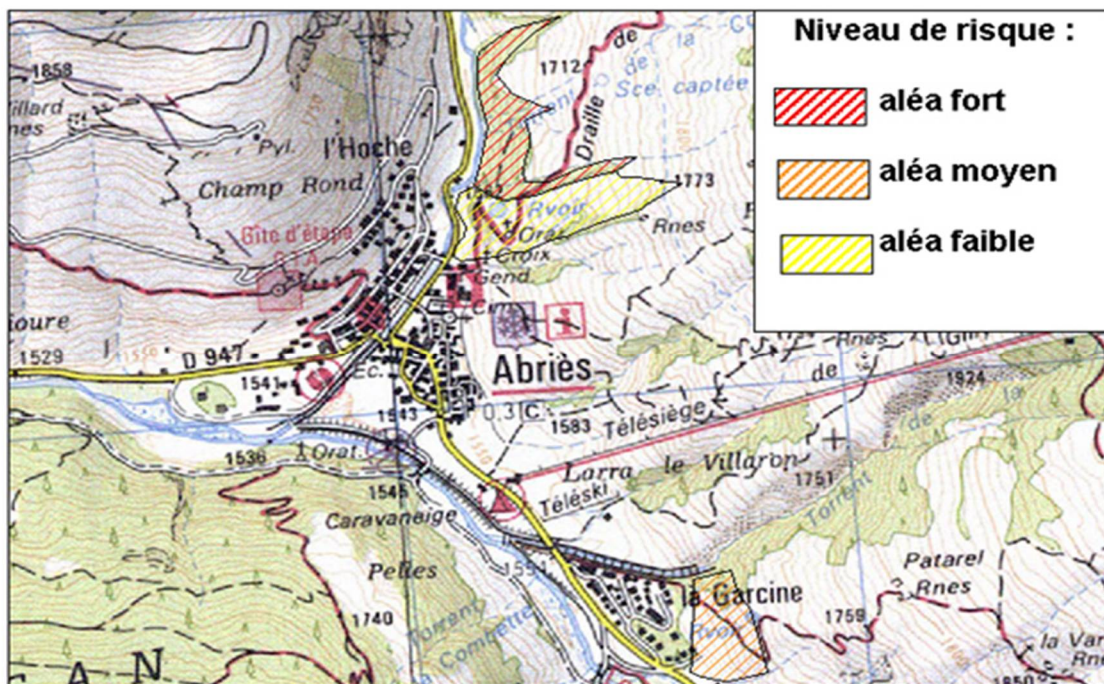
Le risque de chutes de blocs concerne surtout le vallon du Ségure, au-dessus du village de Ristolas. À Abriès, c'est le secteur du chemin de croix et surtout la partie supérieure du quartier du Genébrier qui sont concernés par ce risque. Le nouveau filet pare-blocs du Genébrier installé en 2022 permet une relative sécurisation du quartier en contrebas.

Le risque de glissement de terrain concerne pour sa part une grande partie du hameau du Roux, une petite partie d'Abriès et indirectement une partie de Ristolas. En effet, le principal risque à Ristolas est l'embâcle potentiel que créerait en amont du village un glissement de terrain en période de fortes précipitations sur le torrent du Ségure, à l'image de ce qui s'était produit en juin 1957 lors des inondations qui avaient frappé le Queyras.

### LE ROUX

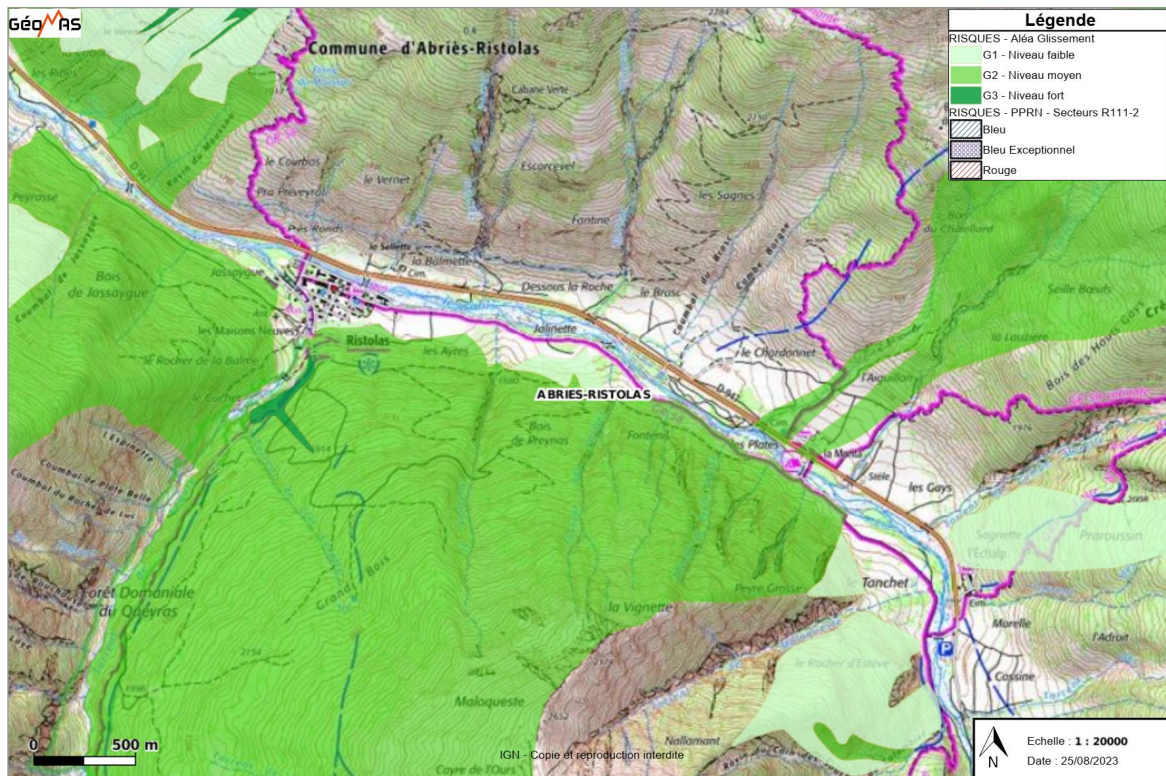


## ABRIES



## RISTOLAS

### RISQUES MOUVEMENTS ET GLISSEMENTS DE TERRAINS



## RISQUES MOUVEMENTS ET GLISSEMENTS DE TERRAINS SECTEUR DE SEGRE



**ATTENTION** : un glissement de terrain doublé par les fortes pluies dans le bassin d'un torrent peut entraîner des laves torrentielles. En cas de péril et sur avis du service des RTM (Restauration des Terrains de Montagne), la population concernée par ce risque sera évacuée.

### Consignes de sécurité :

- Gagner les hauteurs,
- Fuir latéralement,
- Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé,
- Ne pas revenir sur ses pas.

## 5 - PÉNURIE EN EAU POTABLE

Le risque de pénurie en eau potable dépend de deux aléas possibles : une période de sécheresse sévère et/ou une pollution des sources ou des captages.

L'ensemble des hameaux et des quartiers sont potentiellement concernés. Les captages font l'objet de protections conformes aux prescriptions de l'ARS pour les préserver de toute pollution. Le site de pompage de La Garcine situé à proximité d'une conduite d'eaux usées est pour sa part équipé d'une sonde de détection de présence d'ammoniac (sonde NH4) déclenchant une alerte en cas de pollution. Les autres points de captages sont régulièrement contrôlés par des analyses conduites par l'ARS. Une procédure d'approvisionnement en eau potable pour l'ensemble de

la population ou pour les habitants de quartiers touchés par une pénurie d'eau est prévue dans le PCS. Dans tous les cas, ce sont les services administratifs de la mairie qui se chargeront de l'alerte, du ravitaillement et de la distribution en eau potable. Les lieux de stockage et de distribution seront l'ancien garage communal, rue du Couvent à Abriès. Une seconde zone de stockage sera organisée au garage communal de Ristolas. Un numéro de téléphone d'urgence sera communiqué aux habitants.